



## DEMANDE D'EQUIVALENCE CQP APAM / CQP MAM

Conformément à l'arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles du CQP Moniteur Arts Martiaux, « dans les cinq ans suivant la date de publication de l'arrêté de renouvellement du présent CQP, les titulaires du CQP d'« assistant professeur d'arts martiaux » obtiennent sur demande auprès de la Confédération Française des arts martiaux et sports de combat, le CQP de « moniteur d'arts martiaux ».

Je soussigné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

Titulaire du diplôme CQP Assistant Professeur d'Arts Martiaux (APAM) mention « Karaté et Disciplines Associées »

**Obtenu le\*** : ..... **Numéro de diplôme\*** : .....

(\*)*Eléments indispensables à l'édition du diplôme sollicité*

Demande la réédition de mon diplôme pour l'obtention du CQP Moniteur Arts Martiaux dans la même mention.

A, ..... le, .....

Signature :

### PARTIE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR L'OBTENTION DU NOUVEAU DIPLÔME

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : ..... Numéro de licence FFK : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel. : ..... E-mail : .....

#### Pièces à fournir :

- Copie de votre diplôme de CQP APAM
- Copie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité

#### DEMANDE A ADRESSER A :

Fédération Française de Karaté - Service Formation - 39, rue Barbès - 92120 MONTROUGE